

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE TOULON**
5 rue Jean Racine
CS 40510
83041 TOULON CEDEX 09
Téléphone : 04 94 42 79 30
Télécopie : 04 94 42 79 89
Adresse courriel : greffe.ta-toulon@juradm.fr
Greffier ouvert du lundi au vendredi de
9h00 à 12h00 - 13h30 à 16h00

E19000118 / 83

Monsieur le Maire
COMMUNE DE PONTEVES
HOTEL DE VILLE
L'ESPLANADE
83670 PONTEVES

Dossier n° : E19000118 / 83
(à rappeler dans toutes correspondances)

COMMUNICATION DECISION DESIGNATION COMMISSAIRE ENQUETEUR

23 DEC. 2019
REÇU LE
REÇU LE
27 DEC. 2019

Objet : Demande de création d'une zone agricole protégée sur la commune de Pontevès

Monsieur le Maire,

J'ai l'honneur de vous adresser, ci-joint, une copie de la décision par laquelle le président du tribunal a désigné Monsieur André LALOYAUX, demeurant 72 chemin de la Verrerie L'Hubac, SEILLONS SOURCE D'ARGENS (83470) (tel : 04-94-72-11-63 ; portable : 06 68 24 22 86) en qualité de commissaire enquêteur en vue de procéder à l'enquête publique citée en objet.

Je vous rappelle qu'en application de l'article R. 123-9 du code de l'environnement, vous devez consulter le commissaire enquêteur avant de fixer les lieux, jours et heures où celui-ci se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations.

Enfin, vous voudrez bien me transmettre une copie de l'arrêté d'ouverture d'enquête dès que celui-ci aura été pris.

Je vous prie de bien vouloir recevoir, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Le greffier en chef,
ou par délégation,

Le Greffier en Chef Adjoint

Vanessa BERGAOUT

feuillet en face coté et paraphe
R.C.E



Ac
①

DECISION DU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

19/12/2019

N° E19000118 /83

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE TOULON

LE MAGISTRAT EN CHARGE DES
ENQUETES PUBLIQUES

Décision désignation commissaire

COPIE

Vu enregistrée le 05/12/2019, la lettre par laquelle M. Le Préfet du Var demande la désignation d'un commissaire enquêteur en vue de procéder à une enquête publique ayant pour objet:

La demande de création d'une zone agricole protégée sur la commune de Pontevès ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2019 ;

Vu la décision par laquelle le Président du Tribunal a désigné M. RIFFARD comme magistrat délégué aux enquêtes publiques ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Monsieur André LALOYAUX est désigné en qualité de commissaire enquêteur pour l'enquête publique mentionnée ci-dessus.

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, le commissaire enquêteur est autorisé à utiliser son véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.

feuillet en� feu cette et paraphe
Le C.E

Ac
①